



## Circulaire 9385

du 29/11/2024

### Formations aux brevets WBE pour les fonctions de promotion et de sélection – Inscriptions

WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 29/11/2024
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Cette circulaire a pour objet l'inscription aux formations aux fonctions de secrétaire, chef d'atelier, coordonnateur de CEFA, chef de travaux d'atelier, coordonnateur de pôle territorial, administrateur d'internat, directeur adjoint, directeur fondamental et directeur secondaire.
-----------------------	---

Mots-clés	Inscription – Formations - Fonctions de promotion et de sélection
-----------	---

## Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)	Centres psycho-médico-sociaux  Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques
	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé  Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur	Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur  Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

## Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation
---

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LIJNEN Nicolas	Direction générale des Personnels de l'Éducation	02/413.31.84 nicolas.lijnen@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

# Inscription aux brevets WBE pour les fonctions de promotion et de sélection

---

2024

DATE DE PUBLICATION : 29 NOVEMBRE 2024

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

**Objet : Inscription aux brevets 2024-2025 pour les fonctions de promotion et de sélection**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions à une nouvelle session de formations aux fonctions de promotion et de sélection.

Les inscriptions peuvent être introduites valablement **jusqu'au 13 décembre 2024 inclus**.

La procédure pour répondre à l'appel est consultable à cette adresse :

[www.wbe.be/jepostule/](http://www.wbe.be/jepostule/)

Les attestations à joindre **impérativement** à l'acte de candidature sont les suivantes :

- une copie (format PDF) de votre/vos diplôme(s)
- une copie (format PDF) du/des titres pédagogique(s) dont vous êtes porteur(s)
- une copie de la/des attestation(s) de réussite que vous avez éventuellement déjà obtenue(s) dans le cadre de la formations à laquelle vous souhaitez vous inscrire

Ces attestations sont à télécharger dans votre dossier WBE – Recrutement. Pour toute information concernant votre dossier « Carrière » sur WBE-Recrutement ou sur la connexion avec votre compte Cerbère, consultez [www.wbe.be/dgpe-faq](http://www.wbe.be/dgpe-faq).

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via l'adresse courriel suivante : [ilham.chougrani@cfwb.be](mailto:ilham.chougrani@cfwb.be)

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire dans vos établissements.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Formations organisées .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Conditions de participation .....</b>	<b>5</b>
2.1	Pour la fonction de secrétaire de direction - module relationnel.....	5
2.2	Pour la fonction de chef d'atelier - module relationnel .....	5
2.3	Pour la fonction de coordonnateur CEFA - module relationnel.....	5
2.4	Pour la fonction de coordonnateur de pôle territorial - module relationnel.....	5
2.5	Pour la fonction de chef de travaux d'atelier - module relationnel.....	6
2.6	Pour la fonction d'administrateur d'internat - module relationnel et module pédagogique .....	6
2.7	Pour la fonction de directeur adjoint - module relationnel .....	6
<b>3</b>	<b>Modalités d'inscription .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Informations concernant le nombre de places disponibles par module et dates pour les séances de lancement .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Comment s'inscrire? .....</b>	<b>8</b>

# 1 Formations organisées

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser **le module relationnel** des formations aux fonctions de promotion et de sélection suivantes **de l'enseignement obligatoire** :

- Secrétaire de direction
- Chef d'atelier
- Coordonnateur CEFA
- Coordonnateur de pôle territorial
- Chef de travaux d'atelier
- Administrateur d'internat
- Directeur adjoint

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser **le module pédagogique** des formations aux fonctions de promotion et de sélection suivantes **de l'enseignement obligatoire** :

- Directeur de l'enseignement fondamental
- Directeur de l'enseignement secondaire
- Administrateur d'internat

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser **le module administratif** des formations aux fonctions de promotion et de sélection suivantes **de l'enseignement de promotion sociale** :

- Secrétaire de direction
- Chef d'atelier
- Chef de travaux d'atelier
- Directeur adjoint
- Directeur

Les modules de formation seront organisés par l'E AFC de Fléron-Charlemagne sous l'égide des services de WBE.

## 2 Conditions de participation

Sont autorisés à s'inscrire à la formation, les candidats qui répondent aux conditions reprises ci-dessous.

### 2.1 Pour la fonction de secrétaire de direction - module relationnel

- soit avoir exercé la fonction d'éducateur, d'éducateur d'internat, d'éducateur-secrétaire,
- soit être porteur d'un des titres de capacité repris à l'annexe du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

### 2.2 Pour la fonction de chef d'atelier - module relationnel

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - avoir exercé la fonction de recrutement de professeur de cours techniques, de professeur de pratique professionnelle ou d'accompagnateur d'un centre d'éducation et de formation en alternance ;
- 2° - être porteur d'un des titres de capacité repris en annexe I du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement ;
- 3° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

### 2.3 Pour la fonction de coordonnateur CEFA - module relationnel

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - avoir exercé une fonction relevant de la catégorie du personnel directeur et enseignant ;
- 2° - être porteur d'un des titres de capacité repris en annexe I du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement ;
- 3° - être porteur d'un titre du niveau supérieur;
- 4° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

### 2.4 Pour la fonction de coordonnateur de pôle territorial - module relationnel

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - être nommé ou engagé à titre définitif dans une fonction de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie du personnel directeur et enseignant, du personnel paramédical, du personnel social, du personnel psychologique et du personnel auxiliaire d'éducation au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, de niveau fondamental ou secondaire, ordinaire ou spécialisé ;
- 2° - être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins.

## **2.5 Pour la fonction de chef de travaux d'atelier - module relationnel**

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - SOIT avoir exercé la fonction de recrutement de professeur de cours techniques ou de professeur de pratique professionnelle, de chef d'atelier ou d'accompagnateur d'un centre d'éducation et de formation en alternance, SOIT avoir été désigné à titre temporaire dans une des fonctions précitées ou en qualité de membre du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux ;
- 2° - être porteur d'un des titres de capacité repris en annexe II du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement ;
- 3° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

## **2.6 Pour la fonction d'administrateur d'internat - module relationnel et module pédagogique**

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - être porteurs d'un titre de niveau bachelier au moins
- 2° - être porteur soit d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, soit d'un titre de bachelier d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les membres du personnel ayant participé à une des sessions de formation à la fonction d'administrateur visées à l'article 19, avant le 1er septembre 2019, et titulaires d'au moins une attestation de réussite d'une des sessions peuvent également être nommés dans la fonction d'administrateur même s'ils ne sont pas porteurs d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

## **2.7 Pour la fonction de directeur adjoint - module relationnel**

Les conditions cumulatives suivantes :

- 1° - être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;
- 2° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

### 3 Modalités d'inscription

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser **le module relationnel** des formations aux fonctions de promotion et de sélection suivantes **de l'enseignement obligatoire** :

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à remplir le formulaire disponible depuis les pages :

[www.wbe.be/jepostule](http://www.wbe.be/jepostule)

[www.wbe.be/enseignement-evolution/](http://www.wbe.be/enseignement-evolution/)

pour le **13 décembre 24 au plus tard**.

**Attention**, une double inscription est nécessaire pour les administrateurs d'internats car les deux modules (relationnel et pédagogique) sont proposés cette année.

### 4 Informations concernant le nombre de places disponibles par module et dates pour les séances de lancement

Fonctions	Module	Places	Dates
<b>Enseignement obligatoire</b>			
Coordonnateur de pôles territoriaux et coordonnateur CEFA	Relationnel	20	22 janvier 2025 de 14h à 16h au Caf à Tihange
Directeur adjoint		60	
Chef d'ateliers /chef de travaux d'ateliers		60	
Administrateur d'internant		60	
Secrétaire de direction	Relationnel	60	26 mars 2025 de 14h à 16h au Caf Tihange
Directeur fondamental	Pédagogique	80	15 janvier 2025 de 14h à 16h au Caf
Directeur secondaire		100	
Administrateur d'internats		80	
<b>Enseignement de promotion sociale</b>			
Directeur	Administratif	20	5 février 2025 de 14h à 16h au Caf
Directeur adjoint		20	
Secrétaire de direction		20	
Chef d'ateliers/chef de travaux d'ateliers		20	

## 5 Comment s'inscrire?

- 1) Lisez attentivement le présent appel à inscriptions.
- 2) Rendez-vous sur [www.wbe.be/jepostule](http://www.wbe.be/jepostule).
- 3) Remplissez le [formulaire d'inscription](#).
- 4) Connectez-vous à l'interface « **WBE — Recrutement** » à partir de la page [www.wbe.be/jepostule](http://www.wbe.be/jepostule).  
Pour les problèmes de connexion à CERBERE : Contactez l'ETNIC au 02/800 10 10
- 5) Vérifiez et encodez vos données personnelles.
- 6) Déclarez vos états de service en tant que définitif<sup>1</sup> (WBE)
- 7) Dans la partie « **Attestations** », numérisez et téléchargez les documents demandés :
  - une copie de votre/vos diplôme(s) : encodez les intitulés exacts de ceux-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
  - une copie du/des titres pédagogique(s) dont vous êtes porteur(s) : encodez les intitulés exacts de ceux-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
  - une copie de la/des attestation(s) de réussite que vous avez éventuellement déjà obtenue(s) dans le cadre de la formations à laquelle vous souhaitez vous inscrire : encodez les intitulés exacts de celles-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
- 8) Transmettez votre formulaire d'inscription et vos attestations pour le 13 décembre 2024 au plus tard.

Après avoir rempli ce formulaire et téléchargé vos attestations, les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement procéderont à la vérification des conditions de participation et enverront à tous les candidats admis à la formation le règlement des études.

- 9) Ce règlement signé et une copie de la carte d'identité devront être renvoyés **pour le 6 janvier 2025 au plus tard** à l'adresse suivante :

**E AFC Fléron-Charlemagne**  
**9 rue Charles Delière**  
**4623 FLERON**

- 10) Les membres du personnel recevront un courriel de convocation à la formation.

Conformément à l'article 23, alinéa 4 et 5 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, Wallonie Bruxelles Enseignement accordera une priorité à l'inscription aux membres du personnel qui sont déjà en fonction dans la fonction de promotion ou de sélection considérée. Un critère basé sur l'ordre d'inscription sera ensuite appliqué pour déterminer quels candidats pourront être admis à la formation dans la limite des places encore disponibles.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme **Ilham CHOUGRANI** (02/413.33.72, [ilham.chougrani@cfwb.be](mailto:ilham.chougrani@cfwb.be)).

---

<sup>1</sup> Seuls les services prestés au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement ou de l'enseignement organisé par la Communauté germanophone.